

# POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



CENTRE D'ÉTUDE ET DE  
COOPÉRATION INTERNATIONALE

CECI

*Le CECI combat la pauvreté et l'exclusion : il renforce les capacités de développement des communautés défavorisées ; il appuie des initiatives de paix, de droits humains et d'équité ; il mobilise des ressources et favorise l'échange de savoir-faire. — MISSION DU CECI*

## Résolument pour les droits des femmes !

Les statistiques sur la pauvreté et l'exclusion des femmes et des filles sont choquantes. Nous ne pouvons y rester indifférents. Nous, gens du CECI, disons non au *statu quo*. C'est la raison d'être de notre politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Douze ans après l'adoption de notre première **politique femmes et développement**, force est de constater que, malgré les progrès dans le monde, le défi de l'égalité est toujours à l'ordre du jour. Voilà pourquoi le conseil d'administration souhaite que la promotion du droit des femmes reste une priorité du CECI.

Ainsi, nos énoncés de mission et de valeurs ont été révisés en s'appuyant sur les principes de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes. On y propose une vision des rapports humains fondée sur le respect, la coopération et la justice. Dans la même foulée, notre **politique femmes et développement** a été mise à jour pour devenir une **politique d'égalité entre les femmes et les hommes**. Au nom du conseil d'administration du CECI, je suis fier de vous la présenter.

Par cette politique, le CECI s'engage à mobiliser son personnel, ses volontaires et ses partenaires en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans nos programmes comme dans notre organisation, nous préconisons des mesures concrètes de mise en œuvre selon l'approche genre et développement (GED).

Le comité genre et développement, au siège, et le réseau des ressources GED sur le terrain sont déjà en place pour accompagner l'implantation de la politique à l'aide de la formation, l'appui technique et l'évaluation des résultats.

Au CECI, il est maintenant de la *responsabilité* de chacun et chacune de passer à l'action et de traduire dans les programmes et dans la gestion quotidienne les principes d'égalité et d'équité sous-tendant cette politique, d'être *actifs* à en faire la promotion et *vigilants* face aux possibles reculs.

Le conseil d'administration du CECI sera imputable de la mise en œuvre de cette politique et veillera à ce que l'ensemble de l'organisation agisse en conformité.

**PIERRE RACICOT**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CECI



Dans le monde, chaque jour, 1 600 femmes meurent à cause de complications lors de la grossesse ou de l'accouchement. La mortalité maternelle est 18 fois plus élevée dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

## LES INÉGALITÉS

# Un frein majeur au développement humain et à la lutte à la pauvreté

S'il existe de multiples formes d'inégalité à travers le monde, l'inégalité entre les femmes et les hommes demeure la plus répandue. Elle marque les relations sociales et économiques de toutes les sociétés et représente un défi pour la planète entière. Des progrès indéniables ont été réalisés notamment en éducation, en santé et au plan de la représentation politique, mais ils sont encore trop lents, selon le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans *Le progrès des femmes à travers le monde* (2005).

## ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ

**L'ÉGALITÉ** porte sur les droits des femmes et des hommes devant la loi et dans la société. Ces droits sont reconnus et inscrits dans les instruments internationaux ratifiés par la plupart des pays. L'égalité signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et jouissent pleinement de leurs droits.

**L'ÉQUITÉ** réfère au fait que les femmes et les hommes doivent être traités de façon juste et profiter de chances égales. L'équité contribue à l'égalité.

L'égalité entre les femmes et les hommes, le renforcement du pouvoir des femmes et la détermination à combattre toute forme de discrimination fondée sur le sexe sont les éléments centraux de notre conception d'un développement durable et d'une lutte efficace à la pauvreté et l'exclusion. Notre *politique d'égalité entre les femmes et les hommes* s'appuie sur les principes suivants :

– **L'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un principe fondamental**, conformément à la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et la *Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

– **L'égalité s'appuie sur le principe de la non-discrimination**, qui implique le refus de toute forme d'exclusion basée notamment sur le sexe, la couleur, l'ethnie, l'âge, les castes et la religion.

– **Les droits humains et les droits des femmes et des filles sont universels et indivisibles**. L'exercice de ces droits peut se réaliser de manière différente selon les contextes culturels. Toutefois, le principe de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes s'applique à tous les êtres humains, sans exception.

– **Les femmes et les filles sont à la fois les actrices et les bénéficiaires des transformations sociales, politiques et économiques**. Leur pleine participation est essentielle au développement humain et à la démocratie.

– Face aux inégalités persistantes, **l'égalité des chances est un principe fondamental mais non suffisant**. L'équité dans les résultats exige des mesures spécifiques pour lever les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles auxquelles sont confrontées les femmes encore aujourd'hui.



© ACDI




© MYRIAM FEHMILU



© MYRIAM FEHMILU

Dans plusieurs pays africains où les femmes représentent entre 60% et 80% de la main-d'œuvre agricole, elles reçoivent moins de 10% du crédit accordé aux petits producteurs et 1% du crédit agricole total. Près de 70% des quelque 1,5 milliard de personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour sont des femmes.



## Notre politique d'égalité entre les femmes et les hommes

Un processus participatif est nécessaire à un avancement durable des peuples et des pays. Il doit, tout en tenant compte de la culture en place, prendre sa source dans les volontés de changement des populations. La place et le rôle des femmes et des hommes dans ces changements sont fondamentaux. Ils assurent les bases d'une véritable démocratie, de même que l'émergence et le renforcement de la société civile.

Basée sur une pratique de plusieurs décennies, notre politique s'appuie sur la conviction que les femmes doivent avoir un accès équitable aux retombées du développement et, de ce fait, être partie prenante des actions et des projets. La discrimination à laquelle elles font face limite leurs accès, entre autres à l'éducation, à la santé et au pouvoir décisionnel. Elle constitue un frein à leur pleine participation. C'est pourquoi notre approche, tout en y associant étroitement les hommes, privilégie un renforcement des capacités individuelles et collectives des femmes.

Les femmes jouent déjà un rôle essentiel dans la construction d'un monde meilleur, plus équitable et qui répond aux besoins des personnes et collectivités. Reconnaître et valoriser cet apport est pour nous une préoccupation constante.

### RENFORCEMENT DU POUVOIR

**Le renforcement du pouvoir dépend de la capacité des personnes de se prendre en charge et d'influencer les décisions qui concernent leurs conditions et leur qualité de vie. Il s'applique tant aux processus qu'aux résultats du développement. Il constitue un préalable essentiel à l'avancement politique, social, économique, culturel et environnemental de tous les peuples.**



Les violences faites aux femmes et aux filles, sous toutes leurs formes, prennent des proportions endémiques et le viol comme arme de guerre soumet des centaines de milliers de femmes dans le monde à des blessures physiques et mentales irréparables.



## Notre objectif

La *politique d'égalité entre les femmes et les hommes* vise un développement inclusif, équitable et durable qui transforme les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Cette politique s'applique aussi à notre organisation elle-même. Le CECI affirme ainsi la nécessité d'une prise en compte des enjeux d'équité et d'égalité à tous les niveaux de sa structure organisationnelle.

## Notre approche

L'approche genre et développement du CECI est globale. Elle agit sur la complexité des rapports sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux qui peuvent représenter des entraves à la participation et au renforcement du pouvoir des femmes. Elle fait, en priorité, la promotion de l'égalité et vise à transformer les relations entre les femmes et les hommes.

Les projets peuvent avoir des effets différents sur les hommes et les femmes qui occupent une position différente dans la société. Il est donc primordial que chaque personne puisse participer pleinement au processus de prise de décision afin de recevoir et profiter équitablement des retombées des projets.

## Nos interventions

Le CECI travaille pour un développement au service du « genre » humain. Dans la mise en œuvre de nos actions, nous distinguons deux axes d'intervention. D'une part, nous nous préoccupons de l'impact des activités, des projets et des programmes sur la situation des femmes et des hommes en nous assurant que leurs priorités et leurs besoins différents sont pris en compte. D'autre part, nous apportons des appuis ciblés pour répondre à des besoins spécifiques exprimés par les femmes, de manière à :

- ▢ **Contribuer** à la réalisation des droits fondamentaux des femmes
- ▢ **Réduire** les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'accès au savoir (formation, information) et le contrôle des ressources (matérielles, financières).
- ▢ **Renforcer** l'autonomie financière des femmes
- ▢ **Soutenir** une pleine participation des femmes aux processus de prise de décision concernant le développement de leur communauté et de leur société
- ▢ **Développer** une approche souple, évolutive et adaptée aux spécificités du milieu et nous assurer que les hommes se sentent pleinement concernés par les valeurs d'égalité et d'équité
- ▢ **Appuyer** des réseaux féminins locaux, régionaux et internationaux qui contribuent à la citoyenneté active des femmes et s'y associer.
- ▢ **Intégrer** l'égalité et l'équité à tous les niveaux de l'organisation et de la corporation du CECI et favoriser une participation accrue des femmes aux postes de direction





© CARINE GUIDICELLI

La proportion des femmes dans les parlements du monde a augmenté, mais la moyenne globale ne dépasse pas 16%. Les taux d'abandon scolaire et d'analphabétisme demeurent plus élevés parmi les filles que parmi les garçons. Les deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes.

# Notre engagement

Avec sa *politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, le CECL s'engage à :

© CARINE GUIDICELLI



## Dans nos programmes et nos projets

**Appuyer** et suivre une démarche visant une plus grande démocratie, le respect des droits humains et le droit à l'autonomie décisionnelle des femmes et des hommes dans tous les processus de développement mis en œuvre par le CECL.

**Analyser** les enjeux de développement en intégrant systématiquement une analyse selon le genre afin de développer une meilleure connaissance du milieu et identifier les contraintes et opportunités sur lesquelles il faut agir pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes.

**Mettre en place** des mesures qui facilitent une participation significative des femmes et des populations exclues ainsi que la prise en compte de leurs besoins et intérêts.

© NIALL MCKENNA



**Développer** à la fois une approche transversale qui intègre les enjeux de genre dans l'ensemble des buts et résultats recherchés des politiques, programmes et projets de l'organisation et une approche spécifique ciblant les intérêts stratégiques des femmes et agissant sur les pratiques institutionnelles et sociales qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes.

**Développer** des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs de sa politique et l'impact de ses interventions sur les femmes et les hommes.

**Favoriser** un dialogue ouvert avec ses partenaires afin de développer une compréhension commune des objectifs visés par sa politique.

© UNITERRA



## Dans notre organisation

**Favoriser** une participation significative des femmes à tous les niveaux de la structure organisationnelle du CECL.

**Informier et sensibiliser** ses membres, son personnel, ses volontaires et ses partenaires à l'approche mise de l'avant à travers la présente politique et responsabiliser chaque personne quant à sa mise en œuvre.

**S'assurer** que les valeurs d'équité et de respect du CECL soient pleinement intégrées et mises en pratique par ses membres et par tout son personnel au siège et sur le terrain. Cet engagement implique une « tolérance zéro » à tout comportement inapproprié de harcèlement ou de violence.



**Favoriser** le développement et la circulation d'outils d'information et d'analyse auprès du personnel et des partenaires et favoriser les démarches de systématisation et de partage des leçons apprises en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Développer** des politiques de ressources humaines et des pratiques organisationnelles qui permettent de concilier la vie personnelle et professionnelle.

**Instaurer** des mécanismes d'imputabilité du personnel dans la mise en œuvre de la présente politique.

**Soutenir** le travail du comité genre et développement du CECI qui joue un rôle de conseil et de vigilance de la présente politique.

## Dans nos partenariats

**Établir** des relations de partenariat avec des organisations œuvrant pour la promotion et la défense des droits des femmes.

**Favoriser** et multiplier les échanges entre les réseaux de femmes Sud-Sud, Nord-Sud, Sud-Nord.

**Mettre en relation** ces réseaux avec les autres partenaires du CECI créant un contexte propice d'échange et d'intégration des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Développer** des alliances stratégiques avec des réseaux d'organisations de femmes du Sud et du Nord et participer au dialogue politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

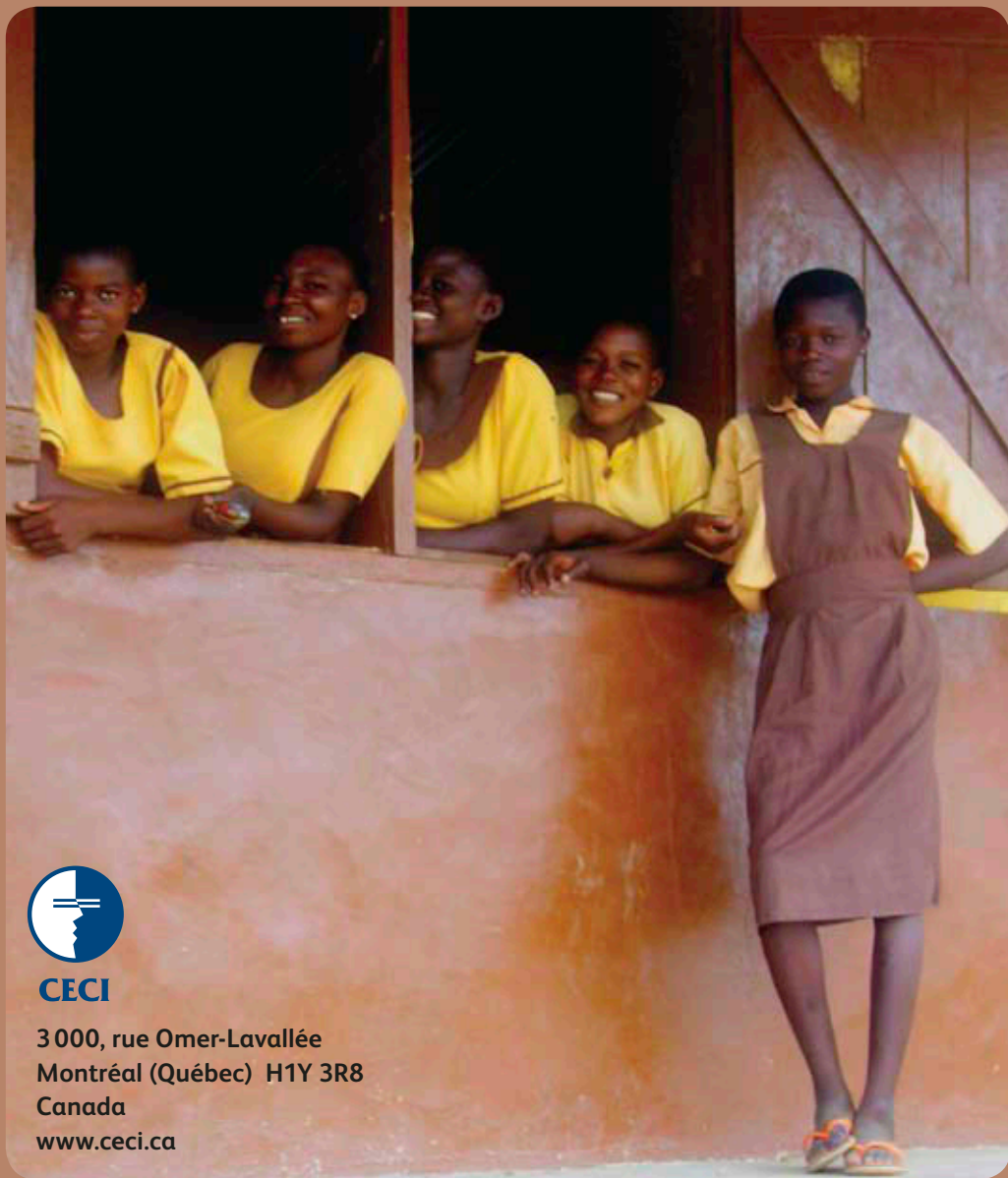
**S'assurer** que tous les partenariats établis au sein des projets et programmes intègrent un engagement précis face à la promotion et à la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## BESOINS PRATIQUES

Les besoins pratiques concernent les nécessités immédiates : l'augmentation du revenu des femmes, l'allègement de leurs tâches, l'amélioration de leur santé et de celle de leurs enfants, ainsi que, plus largement, l'accès à un bon approvisionnement en eau, à un logement salubre, aux soins de santé et à une protection contre les violences.

## INTÉRÊTS STRATÉGIQUES

Les intérêts stratégiques réfèrent au statut des femmes dans la société par rapport à celui des hommes. Ils concernent le renforcement du pouvoir des femmes, l'augmentation de leur autonomie économique et politique, l'amélioration de leur position sociale, l'augmentation de leur capacité de négocier et de s'impliquer dans la définition des projets sociaux et politiques. Dans ce cadre, les programmes et les projets portent sur la formation, l'information, la connaissance des lois et la défense des droits.



**CECI**

3 000, rue Omer-Lavallée  
Montréal (Québec) H1Y 3R8  
Canada  
[www.ceci.ca](http://www.ceci.ca)

Malgré les progrès de parité dans l'enseignement primaire, les disparités demeurent importantes dans l'enseignement secondaire et supérieur. En Asie du Sud, l'inscription des filles à l'école secondaire est de 47,1 %, mais n'est que de 29,7 % en Afrique subsaharienne.



Agence canadienne de  
développement international

Canadian International  
Development Agency